

Evaluation des études et délivrance du diplôme

La délivrance du Diplôme d'Etat se fait,
à parité, sous forme d'évaluation continue
et d'évaluation terminale.

**Tutelle du Ministère de la Culture
et de la Communication :**
**La Direction Générale de la Création Artistique
assure le contrôle pédagogique et la tutelle
administrative et financière
du Centre de formation.**

Renseignements et inscriptions

CEFEDEM de Lorraine
2, rue de Paradis
B.P. 24081
57040 METZ cedex 1

Téléphone. 03 87 74 28 38
Télécopie. 03 87 36 75 79
E-mail. contact@cefedem-lorraine.fr

Président. **Michel DECOUST**
Directeur. **François BOUSCH**
Administratrice. **Jeannette PISANO**

Les partenaires

Le Cefedem travaille
en partenariat avec les établissements
d'enseignement artistique
contrôlés par l'Etat
(Conservatoire à Rayonnement Régional,
Départemental, Intercommunal,
Communal),
l'Institut Européen de Chant Choral,
l'Association régionale Musique
et Danse en Lorraine,
l'Éducation Nationale, le CNFPT,
les Associations départementales :
Moselle Arts Vivants, AC2M (Agence
Culturelle Meurthe-et-Moselle),
Vosges Arts Vivants et le service culturel
du Conseil Général de la Meuse.

Date limite de dépôt
des dossiers de candidature :
30 juin 2010

Concours d'Entrée
Écrit.
fin août 2010

Oraux.
**du lundi 6 au samedi 11
septembre 2010**

FORMATION
MUSIQUES & DANSES

CEFEDEM
DE LORRAINE

Mode d'emploi

www.cefedem-lorraine.fr

Les CEFEDM
(Centre de Formation
Supérieure
des Enseignants
de la Musique
et de la Danse)

ont été créés à partir de
1990 à l'initiative
du Ministère chargé
de la Culture.

Le CEFEDM de Lorraine
a été créé en 2000
en partenariat
entre le ministère chargé
de la Culture (Direction
de la Musique,
de la Danse, du Théâtre
et des Spectacles, DRAC
Lorraine),
le Conseil Régional
de Lorraine
et la Ville de Metz.

Elément essentiel
du Plan Régional
de formation
dans le domaine
de l'enseignement
de la musique
et de la danse,
il inscrit sa démarche
dans une réflexion
transfrontalière
et interrégionale,
notamment
avec les régions Alsace
et Champagne-Ardenne.

Les missions

La finalité institutionnelle du CEFEDM de Lorraine est de délivrer une formation supérieure et professionnelle à l'enseignement spécialisé de la musique.

Cette formation supérieure diplômante est sanctionnée par un Diplôme d'Etat.

L'obtention de ce diplôme donne accès au concours externe du cadre d'emploi d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique de la Fonction Publique Territoriale (Décrets 91- 861 et 91- 862, Journal Officiel du 4 09 1991).

Cette formation s'effectue soit dans le cadre de la formation initiale, soit dans celui de la formation continue.

Pour la formation initiale diplômante, les études sont d'une durée minimale de 1000 heures réparties sur deux années universitaires soit, en moyenne, 20 heures de cours hebdomadaires. L'organisation des cours se déroule la première année généralement les lundis et mardis toute la journée et les mercredis et jeudis le matin, sur quelques week-end et pendant une partie des congés scolaires (zone A).

Les tutorats, le perfectionnement et les travaux personnels se déroulent en plus de ces périodes.

Pour la formation continue diplômante, il s'agit d'études comparables à celles de la formation initiale diplômante, étalées sur 3 années et mises en œuvre en fonction des candidatures et des possibilités de financement par les Collectivités.

Les missions du CEFEDM seront étendues dans un second temps vers :

- le Diplôme d'Etat de professeur de danse,
- la VAE

Modalités d'admission et conditions des études

Sans limite d'âge, peuvent se porter candidat à la formation les personnes titulaires du Baccalauréat (ou équivalence) et d'un Diplôme d'Etudes Musicales délivré par une école contrôlée par l'Etat dans la discipline visée. Une commission instituée par l'arrêté du 8 septembre 1992 examine les candidatures des personnes ne possédant pas le Diplôme d'Etudes Musicales.

Chaque année, le CEFEDM de Lorraine accueille, à l'issue d'un concours d'entrée, une promotion limitée à vingt-cinq étudiants, toutes disciplines confondues, provenant de toute la France.

- **Frais de dossier pour l'inscription :** 35 €,
- **Frais de scolarité :** 230 € par année scolaire (sécurité sociale non comprise)
- **Statut étudiant, bourses :** Les étudiants du CEFEDM peuvent bénéficier du statut étudiant et de Bourses du CROUS sous certaines conditions

Les axes de la formation diplômante

Ils s'articulent de façon équilibrée et interactive entre les quatre domaines suivants` (Arrêtés du 16 12 1992 et 14 02 1995) :

- **Culture musicale :** apprendre à transmettre et à faire comprendre les différents systèmes et langages musicaux, et les problèmes posés par l'interprétation et l'improvisation.
- **Pratique musicale :** approfondissement en vue de la pédagogie des outils d'expression personnels : l'instrument, le corps et la voix.
- **Culture pédagogique :** construire et faire évoluer sa propre pédagogie en approfondissant ses connaissances psycho-socio-pédagogiques.
- **Pratique pédagogique :** mise en pratique sur le terrain et synthèse.

→ FORMATION
MUSIQUES & DANSES

CEFEDM →
DE LORRAINE